Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260605-2026_5_06-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-5-06

Séance du 5 juin 2026

Date de convocation : 28 mai 2026

Membres en exercice :	**19**
Présents :	**16**
Procuration :	**3**
Votants :	**19**

L'an deux mil vingt six, le vingt huit mai, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le cinq juin 2026.

L'an deux mil vingt six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mmes LAGADEC Marylène - CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, M. MERCIER Tristan, M. LE JEUNE Clément, adjoints - M. SIMON Bernard – Mme BERNARD Nicole – Mme DESNOS Annie – Mme GRIJOL Guénaëlle – M. INISAN Pierre-Yves – Mme LE BORGNE Nathalie – M. MOTREFF Pierre-Yves – M. RIOU Hubert – Mme ROZEC Véronique

Etaient absents : Mme Dorothéa VOGT a donné pouvoir à Mme Gaëlle MARY – M. Pierre BOSSARD a donné pouvoir à Mme Karine CORLOSQUET – M. Patrick HENRY a donné pouvoir à Mme Guénaëlle GRIJOL

Secrétaire de séance : M. Clément LE JEUNE

---

6) Décision modificative suite à l'assujettissement des factures de la maison de santé

Suite à notre rencontre avec M. Auffret notre nouveau CDL (Conseillers aux Décideurs Locaux), nous a informé que nous pouvons bénéficier d'une LASM (Livraison A Soi Même) pour la Maison de Santé.
Cela a une incidence sur la TVA que nous allons pouvoir déclarer et récupérer.
Pour pouvoir déclarer la TVA depuis 2023, nous allons devoir réécrire tous les mandats par un titre au 2313 en recettes d'investissement jusqu'en 2026 et réécrire les mandats avec la TVA au 2313 en dépenses d'investissement.
Ces comptes n'ayant pas été suffisamment approvisionner au budget 2026 et dépassant les 7.5 % nous autorisant à effectuer un virement de crédit, une décision modificative est à effectuer ainsi en section d'investissement opération Maison de santé :

ARTICLE IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
C2313 Dépense	Constructions	841 823.63 €
C2313 Recette	Constructions	841 823.63 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour :
Autoriser la décision modificative présentée ci-dessus

-

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

MAIRIE de PLOUIDER 29 (Finistère)